

**Présents :** CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, WERNER Élisabeth, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, NAFFRECHOUX Yannick, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, SÉGUR Aude, COLLIN Yannick, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, LARUPT Erwann, LÉGER Michel, Conseillers municipaux.

**Absents et représentés :** TREUSSARD Jean-Michel (procuration à MEUNIER Myriam), LE GUERN François (procuration à PENVEN Christine), MICHELET Guy (procuration à WERNER Élisabeth), ROUSSEAU Gilles (procuration à MITNIK Laure), MACHET Bernadette (procuration à AVRIL Michel jusqu'à son arrivée), QUERRÉ Sophie (procuration à BARBIER-CUEIL Guillaume), VIDEMENT Sylvie (procuration à MOBUCHON Nathalie), ESCANDE Bernard (procuration à LÉGER Michel).

**(En retard) :** LARUPT Erwann.

**Secrétaire de séance :** Aurélia CHORIN

**Secrétaires auxiliaires :** THÉBAULT Yann DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA, JANSEN Sylvie DSTM  
Mairie de Binic - Étables-sur-Mer

Ordre du jour :

#### **INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

- 01- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 septembre 2023
- 02- Maintien du poste de 4<sup>ème</sup> adjoint
- 03- Élection d'un adjoint
- 04- Nomination d'un représentant à la commission de contrôle des listes électorales
- 05- Demandes de subventions DETR et DSIL 2024 et lancement de la consultation pour les travaux d'extension de l'Estran
- 06- Adoption de la Convention Territoriale Globale 2024-2028
- 07- Schéma « Lisons 2032 »
- 08- Gestion des astreintes
- 09- Contrat d'apprentissage au service communication
- 10- Modification du tableau des effectifs et création d'emplois
- 11- Motion de soutien aux résidences autonomie et aux EHPAD
- 12- PLU – Débat sur la deuxième version du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- 13- Appel à projets « Sobriété en eau »
- 14- Modification de l'adressage du pôle nautique
- 15- Dénomination du tunnel de l'avant-port
- 16- Échange Binic distribution – précisions

- 17- Audit énergétique des écoles de la Vigie et Albert-Jacquard
- 18 - Adhésion à l'association RESECO
- 19- Modification en cours d'exécution de marché de travaux – Lot 01 à 15 – Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Espace France Services

#### **INFORMATION DU MAIRE**

- Actualités de Saint-Brieuc Armor Agglomération
- Délégations du Conseil Municipal au Maire
- Renonciation au droit de préemption sur les DIA
- Agenda

#### **PRISES DE PAROLE**

\*\*\*\*

Monsieur le Maire : En préambule, je voudrais accueillir Aude SÉGUR, qui nous rejoint en tant que conseillère. Bienvenue !

Et puis faire un petit point de situation par rapport à la tempête Ciaran qui est intervenue dans la nuit de mercredi à jeudi. Dire qu'il y a encore quelques foyers qui sont privés d'électricité, donc nous leur assurons toute notre solidarité. Ces personnes ont été contactées régulièrement. Il doit rester trois foyers aujourd'hui, je crois. On a été relativement épargnés par rapport à ce qui était prévu, on a cette chance : des dégâts matériels limités sur quelques bâtiments, mais qui sont modérés, et puis des arbres évidemment par terre, mais sans dommage trop important.

Nathalie Mobuchon : Je vais compléter un petit peu. Moi, je voudrais tout d'abord commencer par remercier les agents, qui se sont monopolisés pour cet événement climatique. Dès 7h30 jeudi matin, les agents des services techniques étaient sur le bord des routes, pour la priorité qui était de dégager les arbres tombés sur la route. C'est quand même à souligner. On était dans une période de vacances scolaires, donc un effectif incomplet, et on a certains agents qui, malgré leurs vacances, ont appelé dès le mercredi (le jour férié en fait), pour dire à leur responsable qu'ils seraient présents le lendemain matin. On avait bien sûr tous nos téléphones à disposition, on a dormi avec. L'agent des services techniques qui était d'astreinte avait aussi lui-même le soutien de ses agents, d'autres agents qui avaient dit « au moindre problème, on sera tous sur le pont, si nécessaire ». Et puis, il n'y a pas que les agents des services techniques, les agents des accueils ont été aussi beaucoup monopolisés, beaucoup sollicités. Quelquefois, les habitants ont pu s'énerver, parce qu'on ne répondait pas suffisamment au téléphone, mais c'est juste que le téléphone n'arrêtait pas de sonner, et quelques-uns qui, effectivement, privés d'électricité, n'avaient plus non plus le téléphone, se sont déplacés directement aux accueils.

Aujourd'hui, comme le soulignait le Maire, nous avons encore quelques foyers qui n'ont pas d'électricité. Ce n'est pas une situation très facile à gérer. Dès le départ, on a proposé aux personnes en situation plus délicate, je pense notamment à une personne sur Binic, âgée et alitée, une place provisoire dans la résidence autonomie, mais en fait, c'est une personne qui n'a pas voulu sortir de chez elle, mais elle est accompagnée par sa famille, et elle mange chaud aujourd'hui, tout le monde s'occupe d'elle, et deux autres personnes dont ENEDIS n'a pas réussi encore aujourd'hui à rétablir le courant. ENEDIS s'est focalisée sur les problèmes de haute tension, et il reste aujourd'hui ces quelques problèmes particuliers. Donc nos services les relancent régulièrement pour savoir où ça en est, comment ça avance, et pour leur donner des précisions, leur donner le numéro précis : est-

ce qu'il faut une nacelle pour intervenir ? Donc il y a encore des gens en difficulté. On a proposé (parce que c'est principalement sur Binic) qu'ils aillent à la résidence de l'Ic, qu'ils se fassent connaître, on leur servira un repas et ils pourront rester au chaud dans la résidence, pour être au chaud dans la journée, car là, il commence à faire froid et ça commence à être long, depuis jeudi sans électricité.

Monsieur le Maire : Ce sera l'occasion aussi, pour nos équipes, la semaine prochaine, de faire un débriefing, pour voir les points où l'on peut s'améliorer. On tiendra tout le monde informé là-dessus.

Et puis une difficulté qu'on a rencontrée, c'est toujours cette liste des personnes isolées, qu'on a du mal à tenir à jour et à actualiser. Il y aura de la communication prochainement sur cela, pour insister pour que les gens n'hésitent pas, surtout, à se signaler quand ils ont une dépendance vis-à-vis d'un appareillage électrique ou des choses comme ça.

C'est Aurélia qui est secrétaire de séance ce soir. Je vais te demander de bien vouloir faire l'appel, s'il te plaît.

Monsieur le Maire : Merci ! L'ordre du jour est affiché. Vous avez reçu, avec les notes du Conseil, deux modifications.

Michel Léger : Monsieur le Maire, j'ai le pouvoir de Bernard ESCANDE. Je profite du fait que mon micro est ouvert, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, au niveau des questions diverses, je dirai un mot sur l'avancement du dossier Jumelage.

Monsieur le Maire : D'accord très bien. Donc procuration à Michel LÉGER. Très bien, merci.

Donc, par rapport à l'ordre du jour annoncé, il y a deux délibérations qui vont être reportées : ce sont les délibérations 13 et 14 sur les modifications d'adressage. Je pense que Nathalie, tu veux donner l'explication ?

Nathalie Mobuchon : Ce sont les 14 et 15, en fait, que l'on se propose de retirer. Ce sont des délibérations qui concernent des modifications de l'adressage. Qu'est-ce que l'adressage ? C'est important de le souligner, on est souvent interpellé justement par les habitants pour savoir quand la fibre va arriver sur notre commune. Pour que la fibre puisse arriver sur notre commune, il faut que l'on vérifie effectivement toutes les adresses, que chaque maison ait bien un numéro. Pour exemple, je connais dans une même rue deux maisons qui ont le même numéro : deux « 9 » dans une même rue, ça ne va pas, il n'y en aura qu'un des deux qui aura la fibre et pas les deux. Donc c'est un travail de fond qu'on est en train de faire avec le service Urbanisme. Et ce qu'on vous propose, c'est de prendre une délibération complète pour toutes ces modifications au mois de décembre, et au moins on aura, dans la même délibération, toutes les précisions sur ces adresses qui sont incomplètes ou qui ne correspondent pas aujourd'hui, qui ont des incohérences entre l'adresse qui est utilisée ou les données officielles. Nous avons eu une réunion justement cet après-midi : nous espérons effectivement avoir la fibre sur la commune en début 2025. C'est plus tôt que ce qui nous était annoncé, effectivement, donc c'est plutôt une bonne nouvelle parce qu'on s'impatiente tous d'avoir ce nouvel outil.

## **INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

### **01- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 septembre 2023**

---

Monsieur le Maire : Le point n° 1 consiste en l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20 septembre 2023, qui vous a été communiqué. Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à ce PV ? Je vous propose donc de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien. Je vous remercie.

**Le PV est donc approuvé.**

## **02- Maintien du poste de 4<sup>ème</sup> adjoint**

---

Monsieur le Maire : La délibération n° 2 consiste à la proposition de maintien du quatrième poste d'adjoint, suite au décès de notre collègue Pierre Hérisard. Donc nous proposons de maintenir à huit le nombre d'adjoints et la délibération suivante aura pour objet d'élire un nouvel adjoint, pour compléter le tableau et rester à huit adjoints.

Sur cette proposition, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

**Vote à l'unanimité**

## **03- Élection d'un adjoint**

---

Monsieur le Maire : La délibération suivante consiste en l'élection d'un nouvel adjoint pour remplacer Pierre, et la majorité propose de nommer, en tant qu'adjoint sur les mêmes délégations (donc Sport et Associations), Olivier Bézely. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? D'accord, donc on va procéder au scrutin. C'est un vote à bulletin secret à majorité absolue. La secrétaire de séance sera Aurélia Chorin, et je propose comme à l'accoutumée à notre doyen Michel LÉGER de bien vouloir remplir le rôle d'assesseur, ainsi qu'à notre benjamin, donc Kévin LEBRUN qui l'acceptent. Merci.

Vous avez le matériel de vote, il est en cours de distribution : une enveloppe, un papier blanc. Donc vous pourrez inscrire le nom de la personne sur le papier. Et ensuite, l'urne sera véhiculée par Kévin, s'il veut bien prêter ses bras. Ceux qui ont des procurations, pensez à prendre deux enveloppes et deux bulletins.

[Vote]

33 bulletins. Pour Olivier Bézely, 24 voix, huit blancs et un nul. Donc Olivier Bézely est élu adjoint sur les délégations précédemment citées au quatrième rang du tableau des adjoints, ce qui respecte la parité. Félicitations ! Tu peux dire un mot si tu veux.

Olivier Bézely : Merci de m'avoir élu. Je me tiendrai à cœur de finir et continuer ce que Pierre Hérisard avait commencé, et j'ai une grosse pensée pour lui ce soir. Merci.

## **04- Nomination d'un représentant à la commission de contrôle des listes électorales**

---

Monsieur le Maire : La délibération suivante, il s'agit de nommer un représentant la commission de contrôle des listes électorales pour remplacer Pierre. Nous proposons de nommer Nathalie Mobuchon, membre de la commission de contrôle des listes électorales. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

**Vote à l'unanimité**

## **05- Demandes de subventions DETR et DSIL 2024 et lancement de la consultation pour les travaux d'extension de l'Estran**

---

Nathalie Mobuchon : Une délibération qui concerne des demandes de subvention DETR et DSIL. Petite précision sur ces acronymes un peu barbares : dotation d'équipement des territoires ruraux et dotation de soutien à l'investissement local.

Suite à l'appel à projets 2024, toutes les collectivités des Côtes-d'Armor éligibles ont jusqu'au 11 décembre pour déposer leurs demandes de subventions auprès des services de l'État, à raison de trois dossiers maximum

classés par ordre de priorité, donc nous avons choisi de déposer trois dossiers, pour avoir le maximum de chances d'en avoir de retenus. Il vous est proposé de solliciter l'aide de l'État pour les opérations et plans de financement suivants.

Le premier projet, celui qui nous a paru le projet prioritaire, c'est la sécurisation de la rue des Fontaines. C'est un projet qui est déjà engagé, mais qui n'est pas achevé. Nous avons déposé un dossier en 2023, justement, mais qui n'avait pas été retenu, non parce que l'État avait jugé que notre projet n'était pas bon, il rentrait dans les thèmes que nous avons choisis, la thématique n° 5 pour la dotation et l'équipement des territoires ruraux, ce sont des travaux et équipements de voirie liés à la sécurité, s'il n'avait pas été retenu, c'est parce que nous avons eu des dotations DETR et Fonds vert sur d'autres projets, donc sur le projet de la salle des loisirs. Le coût des travaux est de 748 652 € HT. Nous demandons 35 % de subventions, 35 % de DETR, donc 262 028 €.

Le deuxième projet que nous proposons, c'est l'extension de la salle culturelle de l'Estran, pour y créer un espace de stockage. Là, c'est une demande que nous faisons en DSIL (soutien à l'investissement local). C'est un dossier qui rentre dans la thématique « mise aux normes et sécurisation des équipements publics ». Le coût des travaux est estimé aujourd'hui à 367 800 € HT et nous faisons une demande de 50 %, donc 183 900 €.

Le troisième projet, c'est la réfection des marches de la piscine d'eau de mer de la plage de la Banche, à Binic, un projet dont on parle depuis un petit moment. Un projet qui est engagé pour une partie – la partie pataugeoire qui avait été démarrée par la municipalité précédente – et qui rentre dans le thème « projets de développement économique et touristique ». Le coût des travaux est estimé à 315 372 € HT et nous demandons 35 % : 70 380 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les projets et les plans de financement prévisionnels exposés, d'autoriser le Maire à solliciter tous les financements sur ces projets, à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ces demandes, y compris à produire de nouveaux plans de financement, en s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect bien sûr des règles d'attribution des fonds d'État, départementaux et régionaux, et d'autoriser le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux d'extension de l'Estran sur la base des dépenses prévisionnelles du plan de financement, pour un montant total estimé à 367 800 €, ainsi qu'à signer tous les actes nécessaires à la réalisation du projet, y compris la notification des marchés et des avenants après avis bien sûr de la commission MAPA, et d'autoriser le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de réfection des marches de la piscine d'eau de mer de Binic, sur la base des dépenses prévisionnelles du plan de financement, soit un montant total estimé à 315 372 €, ainsi qu'à signer tous les actes nécessaires à la réalisation du projet, y compris la notification du marché et ses avenants après avis de la commission MAPA.

Monsieur le Maire : Merci, Nathalie. On aura la réponse de l'État concernant ces demandes de subvention au mois d'avril. La commission MAPA qui s'est réunie ce matin a pu attribuer le marché de maîtrise d'œuvre, donc c'est un dossier qui avance.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur cette délibération ? Je propose de passer au vote.

**Vote à l'unanimité**

## **06- Adoption de la Convention Territoriale Globale 2024-2028**

---

Myriam Meunier : Cette délibération concerne l'adoption de la convention territoriale globale 2024-2028. La convention territoriale globale constitue un cadre de coopération entre les communes, Saint-Brieuc Armor agglomération et la Caisse d'allocations familiales des Côtes-d'Armor. Elle vise à la construction et l'entretien des dynamiques territoriales de services aux familles. Elle doit ainsi répondre aux besoins repérés sur le territoire, par la mise en œuvre d'actions en direction des familles, des enfants et des jeunes. La CTG 2019-2023 arrivant à son terme, Saint-Brieuc Armor agglomération a élaboré la prochaine CTG au cours du premier semestre 2023, pour la période 2024-2028. À partir d'un diagnostic partagé et d'une identification des enjeux,

un projet territorial 0-30 ans a été défini, avec la contribution des communes, des partenaires institutionnels et associatifs, et constitue l'ossature de la convention territoriale globale 2024-2028.

Ce projet comprend huit axes déclinés en 22 objectifs. L'axe 1 vise à renforcer l'attractivité des métiers de l'animation et de la petite enfance qui sont actuellement en tension, dans l'agglomération comme au niveau national. L'axe 2 s'intéresse à promouvoir la santé et la prévention : sédentarité, santé mentale, alimentation, isolement, conduites à risque, harcèlement, notamment auprès des 7-30 ans et également à prendre en compte les jeunes aux besoins particuliers. L'axe 3 cherche à accompagner la parentalité 0-6 ans, et la place des parents dans les structures accueillant les 7-18 ans. Nous avons par exemple accueilli, en octobre 2022, une exposition photo. L'axe 4 tend à conforter le maillage de l'offre éducative en direction des 6-17 ans et le calibrage de l'offre d'accueil individuel, collectif et à horaires atypiques. L'axe 5 concerne le vivre ensemble et veut promouvoir la citoyenneté, la participation et l'engagement des jeunes, renforcer les liens entre l'école et l'animation, et adapter l'offre culturelle et sportive aux attentes contemporaines des adolescents et des jeunes. L'axe 6 veut favoriser l'inclusion de manière globale, en accompagnant les familles vulnérables, en promouvant la diversité dans les projets éducatifs et projets jeunesse, et en structurant les liens entre politique de jeunesse et monde économique et en développant un accueil inconditionnel et une offre innovante en matière de logement des jeunes. L'axe 7 vise à développer et faciliter les mobilités locales et internationales, et conforter le maillage de l'information jeunesse. Enfin, l'axe 8 définit la gouvernance et organise la mise en œuvre en contribuant à développer la coordination intercommunale et la mutualisation, en déclinant le projet territorial 0-30 ans dans des programmes d'action spécifiques, notamment la feuille de route Jeunesse, le schéma intercommunal d'orientation de la petite enfance, le projet territorial de santé, le projet alimentaire territorial et le programme local de l'habitat, ainsi que le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance. Et pour finir, cet axe 8 assure également l'animation, le suivi et l'évaluation du projet territorial 0-30 ans.

Au-delà de ce cadre stratégique partagé, la CTG détermine également les engagements des partenaires et demeure une condition sine qua non des aides financières de la CAF sur le territoire de l'agglomération.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération.

Vu le comité de pilotage Projet territorial 0-30 ans CTG saisi en date du 30 mai 2023, vu la Conférence des Maires saisie en date du 8 juin 2023 et vu l'avis favorable de la commission Enfance-Jeunesse du 2 octobre 2023, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention territoriale globale ci-annexée, d'autoriser le Maire à signer la convention territoriale globale et à prendre toutes dispositions nécessaires à sa bonne exécution.

Monsieur le Maire : Merci, Myriam. C'est vrai que c'était important de passer un petit peu de temps à détailler les différents axes de cette convention territoriale. C'est un document essentiel, qui permet d'avoir le soutien de la CAF dans les différentes réalisations qui vont voir le jour pour soutenir l'Enfance-Jeunesse, mais au-delà, l'élargissement sur la tranche 0-30 ans pourra prendre en compte un certain nombre de thématiques, notamment sur la santé et sur la parentalité. Je crois que c'est vraiment quelque chose de très important pour tout le territoire et pour les habitants.

Je ne sais pas s'il y a des demandes de prise de parole ?

Guillaume Barbier-Cueil : C'est un dispositif de soutien financier aux actions municipales, évidemment, et historiquement Étables et Binic ont été bien sûr moteurs dans cet aspect-là, et en particulier Étables à travers l'action de Cap à Cité. Ça veut dire que c'est aussi pour ça qu'on soutient financièrement cette association en particulier, et bien sûr Cap découverte aussi, ça rentre dans ce cadre-là. Et ce qui me paraît intéressant, j'ai l'impression qu'on coche toutes les cases, donc ça, c'est plutôt positif. Il y a un aspect peut-être qu'on cochant à un moment et qu'on ne coche plus, même si ça n'a jamais très bien fonctionné, c'est le principe autour du logement des jeunes, qui pourrait d'ailleurs être développé y compris autour des saisonniers. Je pense que là, on a encore, municipalement, une ambition à ce niveau-là. Je pense qu'il faudrait en avoir davantage. Et il y a un dispositif qui existe et que peut-être il serait bon de relancer, c'est dispositif « Un toit, deux générations ».

En plus, nous avons une génération relativement développée sur la commune, et qui se développe de plus en plus, et pourrait permettre un accueil de jeunes facile. Ce dispositif existe, il est cofinancé : bien sûr, ça veut dire qu'il faut que la commune s'y engage. Et peut-être que ça serait intéressant de le relancer. Merci.

Monsieur le Maire : C'est une bonne idée, effectivement, le logement des jeunes est une difficulté. Il y a les jeunes saisonniers, mais aussi les jeunes qui viennent ici pour apprentissage ou pour travailler, pour un emploi. Sur l'opération « Un toit, deux générations », ça avait été expérimenté sur la commune. C'est vrai qu'on s'était posé la question. Le bilan n'était pas très favorable, mais ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas retenter l'expérience. Le temps passe, les mentalités évoluent. Oui, c'est sûrement à retenter.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je vous propose de passer au vote

**Vote à l'unanimité**

## **07- Schéma « Lisons 2 032 »**

---

Kévin Lebrun : La loi Robert du 21 décembre 2021 donne pour la première fois un cadre législatif aux bibliothèques dans le Code du patrimoine. En outre, son article 12 précise que, lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, il élabore et met en place un schéma de développement de la lecture publique. C'est dans l'optique de doter le réseau de médiathèques de la baie d'un tel schéma que la démarche « Lisons 2 032 » a été entamée, il y a près de deux ans. Par une approche participative réunissant tous les acteurs du réseau, élus, professionnels, habitants et partenaires, soit plus de 1 250 participants et 80 rendez-vous, le schéma « Lisons 2 032 » doit permettre de définir la politique de lecture publique du territoire, afin de la mener plus efficacement et de gagner en lisibilité auprès de nos partenaires et de la population.

Pour ce faire, quatre défis ont été identifiés : mailler le territoire par une politique partagée de lecture publique ; apprendre et s'engager ensemble ; faciliter le parcours de l'utilisateur à l'échelle du territoire intercommunal ; accompagner les transitions de la société.

Le calendrier de mise en œuvre du schéma planifie les actions à mener jusqu'en 2027, date à laquelle la clause de revoyure sera proposée, pour permettre de préfigurer la seconde partie du schéma. En outre, le règlement de mise en œuvre prévoit une évaluation annuelle du plan d'action, et au besoin, des propositions d'ajustement. Ce schéma a été approuvé en Conseil communautaire le 29 juin 2023, et doit désormais être soumis au vote de 32 communes du territoire.

Vu l'avis favorable de la commission Culture, réunie le 23 octobre 2023, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le schéma de développement de lecture publique à l'échelle de Saint-Brieuc Armor agglomération « Lisons 2 032 ».

Monsieur le Maire : Merci, Kévin. Là encore, c'est une feuille de route pluriannuelle, jusqu'en 2027 : ça donne de la visibilité, mais c'est aussi, comme la CTG, à moindre mesure bien entendu, mais c'est quand même des actions publiques qui s'inscrivent dans la durée, et c'est bien, plutôt que d'avoir des actions coup de poing, des fois. Et on voit ainsi aussi la progression sur notre bibliothèque, qui a intégré les Médiathèques de la Baie depuis 2018, je crois, et son développement d'activités, avec aujourd'hui, on va l'exposer tout à l'heure dans le tableau des effectifs, le passage à temps plein de la deuxième bibliothécaire. Donc on a une belle progression, qui est aussi en rapport avec la progression du nombre de prêts sur la bibliothèque. On a une activité très soutenue et on s'en réjouit. On fera en sorte de les accompagner au mieux, pour le plus grand service à la population.

Est-ce que sur cette délibération, il y a des commentaires, des demandes de prise de parole ? Je vous propose de passer au vote.

**Vote à l'unanimité**

## 08- Gestion des astreintes

---

Nathalie Mobuchon : Le premier point Ressources humaines concerne la gestion des astreintes. Ça existe aujourd'hui, il y a un cadre, mais il nous fallait surtout actualiser le montant d'indemnisation de ces astreintes, et on en a profité pour rebalayer la façon dont ça se passait. Tous les agents de la filière technique disposant des compétences et qualifications requises pour réaliser des missions liées à l'astreinte sont concernés par ce régime d'astreinte.

Les cas où on doit avoir recours à l'astreinte ont été précisés : manifestations locales nécessitant de recourir à du personnel en dehors du service – et nous savons que nous avons de nombreuses manifestations locales –, gestion des urgences (là, on l'a vu aussi effectivement) et de la mise en sécurité du domaine public de la ville, panne d'électricité, de plomberie ou de réseaux divers, liée à une structure de la commune.

Quelles sont les modalités d'organisation ? Les périodes d'astreinte sont établies de manière hebdomadaire, de janvier à décembre, avec une prise d'effet du lundi 17h30 au lundi suivant 8h30. Donc un agent d'astreinte est d'astreinte pendant toute une semaine. Il est doté bien sûr d'un téléphone portable pour pouvoir être sollicité. La détermination de la personne d'astreinte se fera prioritairement par sollicitation à des agents suivant leur disponibilité. Les heures de travail réalisées dans le cadre de cette astreinte donneront lieu, bien sûr, à rémunération.

Le montant de l'indemnité pour la filière technique – étant entendu qu'un agent de la filière technique doit être indemnisé et ne peut pas récupérer justement ces heures – pour une semaine complète (c'est la première ligne du tableau qui nous intéresse), après actualisation du chiffre, est de 159,20 € par semaine. Pour les agents qui ne relèvent pas du personnel d'encadrement, les indemnités d'astreinte sont majorées de 50 % lorsque cet agent est prévenu moins de 15 jours francs avant le début de cette période – ce qui en pratique n'arrive pas : le calendrier est établi bien à l'avance, mais on n'est jamais à l'abri de devoir s'adapter. Les interventions pendant l'astreinte pour les agents de catégorie C et B, donc des indemnités horaires pour travail supplémentaire, donc des heures supplémentaires sont versées. Et le montant de l'indemnité horaire est calculé en fonction de l'indice détenu par l'agent. Pour les agents de catégorie A, une indemnité horaire réglementaire sera appliquée : 16 € pour une intervention effectuée en semaine, 22 € pour une intervention effectuée une nuit, un samedi, un dimanche ou un jour férié.

Toutes ces dispositions ont été présentées. Il est précisé que, pour les fonctions techniques, la réglementation ne prévoit pas de repos compensateur, que seule l'indemnisation est possible. Tout cela a été présenté en Comité social territorial, le 5 octobre et en commission du personnel, le même jour, qui ont donné tous deux un avis favorable.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le régime d'astreinte exposé ci-dessus et d'autoriser le Maire ou son représentant à le mettre en œuvre.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des demandes de précisions sur cette délibération ? C'est une actualisation, une mise à jour.

Guillaume Barbier-Cueil : On se demandait, par rapport aux numéros d'astreinte, donc forcément il y a un numéro d'astreinte élu et un numéro d'astreinte technique, est-ce qu'il y a des règles qui ont été édictées ou modifiées par rapport à la mise à disposition de ces numéros auprès de la population ou des associations, et un règlement en quelque sorte de sollicitation de ces numéros ?

Nathalie Mobuchon : C'est une question qu'on se pose depuis un petit moment, effectivement. Est-ce qu'il faut donner ce numéro de téléphone à tout le monde ? On a peur en fait d'être sursollicités. On est souvent embêtés, effectivement, le week-end, par des petits soucis de salle : un badge qui ne fonctionne pas... Mais je pense que, vu ce qui s'est passé ce week-end, effectivement, on va se poser la question de savoir : où on appelle, qui on appelle quand on a un problème, le soir, le week-end ?

Guillaume Barbier-Cueil : Oui, au moins se poser la question de savoir qui est au courant de l'existence de ces numéros, a la connaissance et peut... Soit on laisse tout ouvert, et auquel cas, il faut quand même imaginer une façon de le filtrer, soit on le diffuse, ne serait-ce qu'à tous les élus, qu'ils aient bien les numéros, mais on peut imaginer des cercles plus larges. Après, je pense que c'est important aujourd'hui de le construire, par rapport à une commune de notre taille.

Monsieur le Maire : C'est vrai. C'est une réflexion qu'on a aussi, notamment vis-à-vis des associations, des mises à disposition de salles. Ça m'arrive régulièrement d'être appelé, un certain nombre de gens ont mon téléphone, mais ça demande, effectivement, compte tenu de la taille de la commune maintenant, à structurer un peu plus cela, c'est vrai.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

**Vote à l'unanimité**

### **09- Contrat d'apprentissage au service communication**

---

Nathalie Mobuchon : Le deuxième point sur les ressources humaines concerne un contrat d'apprentissage au service communication. Le contrat d'apprentissage, tout le monde sait ce que c'est. C'est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, s'engage à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, formation qu'il suit pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis. Et l'apprenti s'oblige en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur pendant la durée du contrat.

Ce dispositif présente un intérêt, tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Il s'agit d'une petite régularisation, puisque nous avons présenté ce dossier en Comité social territorial et en commission du personnel en date du 25 mai 2023. Aujourd'hui, notre apprenti Communication est dans les murs. Et – je m'en excuse – on avait oublié de faire passer ce point au Conseil municipal, mais ça fait effectivement un petit moment que la commune s'est engagée dans cet accueil d'apprentis. Nous en avons un en espaces verts. L'année dernière, nous en avons un dans les écoles. Au jour d'aujourd'hui, on a un apprenti aux espaces verts et un apprenti au service communication.

Il vous est proposé ce soir de décider de recourir à un contrat d'apprentissage de deux ans pour le service communication et d'autoriser le Maire à exécuter les démarches nécessaires au recrutement.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des demandes de prise de parole ? On va passer au vote.

**Vote à l'unanimité**

### **10- Modification du tableau des effectifs et création d'emplois**

---

Nathalie Mobuchon : Le troisième point Ressources humaines sera présenté par Dominique Gallo, conseillère déléguée.

Dominique Bellein-Gallo : Le tableau des effectifs va être encore modifié, comme bien souvent.

La commune compte les effectifs ouverts et pourvus suivants, on peut dire au 1<sup>er</sup> décembre 2023 : il y en a 99 ouverts. En équivalent temps plein, nous en avons 94,84. Sont pourvus 83 postes et vacants 16.

Sur votre pièce jointe, il y a une petite erreur, il manque deux notations, à la fin du tableau. Vous n'avez pas exactement ces chiffres, là, tout simplement parce qu'il y a eu un problème à l'impression. En adjoints

techniques, comme postes pourvus, vous en avez 21. En cadre d'emploi des adjoints techniques, il y a huit postes vacants, qui s'expliquent par des postes qui... Notamment, on va parler tout à l'heure de la promotion interne : il y a quatre postes en promotion interne. Il y a un poste en entretien, il y a un poste au niveau des écoles, il y a un poste d'ASVP et un poste au niveau du domaine culturel, ce qui fait ces huit postes vacants. Vous aviez un calcul qui était un petit peu faux, puisqu'il y avait huit postes au lieu de 16, parce qu'il y avait cette omission de deux lignes.

Vous me poserez des questions s'il y avait besoin tout à l'heure.

Les principales modifications intervenues depuis la dernière présentation sont les suivantes :

- La création d'un emploi de catégorie C en tant qu'adjoint administratif territorial d'une durée hebdomadaire de 35 heures. C'est un agent qui sera chargé de la vie associative et de l'événementiel.
- La création d'un emploi de catégorie C/B, donc B, adjoint administratif principal rédacteur, d'une durée hebdomadaire de 35 heures, agent chargé de l'urbanisme et des affaires foncières.
- L'augmentation de la durée hebdomadaire de service du poste d'agent d'accueil en bibliothèque (on en parlait tout à l'heure), qui passe à temps complet, qui était à 30 heures, et qui passe à 35 heures.
- Ensuite, la promotion interne de quatre agents au grade d'agent de maîtrise, donc obligation de maintenir le poste d'origine en doublon, le temps de la procédure de promotion interne. Ça, c'est seulement légal.
- Et nous avons aussi l'avancement de grade de deux agents.

Les bons tableaux bien sûr ont été présentés en CST et en commission du personnel, le 5 octobre 2023.

Il est proposé au Conseil municipal de valider le tableau des effectifs de la commune annexé à la présente délibération, d'approuver la création du poste de chargé de vie associative/événementiel, et la création du poste de chargé d'urbanisme et affaires foncières.

Monsieur le Maire : Merci, Dominique. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Nathalie, tu veux compléter ?

Nathalie Mobuchon : Juste une précision, vous l'avez remarqué, le tableau qu'on vous a présenté ce soir, c'est un tableau des effectifs très synthétique. En fait, c'est celui-là qui répond aux exigences légales. C'est celui-ci qui est simplifié. On a une obligation de l'avoir par filières et par grades occupés. Et le tableau sur lequel on travaille habituellement, qui est beaucoup plus détaillé, par postes, effectivement, on aurait dû le mettre en pièce jointe du dossier, on le mettra dans le compte rendu joint. C'est celui qu'on travaille en Comité social territorial et en commission du personnel. Donc dorénavant, à chaque fois qu'on modifiera le tableau des effectifs, on vous présentera les deux : ce tableau synthétique et réglementaire et notre document de travail, qui nous permet, en interne, de bien mieux comprendre et maîtriser nos effectifs.

Monsieur le Maire : Merci. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vous propose de passer au vote.

**Vote à l'unanimité**

## **11- Motion de soutien aux résidences autonomie et aux EHPAD**

---

Aurélia Chorin : Merci. La délibération numéro 11 concerne une motion de soutien aux résidences autonomie et aux EHPAD. Face aux difficultés financières grandissantes des EHPAD publics et associatifs à but non lucratif, plusieurs élus municipaux des Côtes-d'Armor se sont réunis une première fois à Plouha, le 11 mai 2023 – il y avait alors 15 élus – et une deuxième fois à La Roche-Jaudy, le 29 juin 2023 – il y avait alors 60 élus –, en présence également des directeurs et directrices d'établissement. Tous partagent un même constat alarmant. Une mobilisation de grande ampleur s'est alors mise en place dans les départements bretons, pour mettre en lumière les difficultés du secteur, qui sont également partagées dans nos établissements. En effet, notre territoire, sur Binic-Étables-sur-Mer, compte deux résidences autonomie (ce sont les établissements d'hébergement pour personnes âgées autonomes, pour mémoire), et nos deux établissements accueillent au

total plus de 100 résidents. Les directions et leurs équipes, les élus et le CCAS se mobilisent, car les problématiques rencontrées par les EHPAD le sont aussi dans nos deux résidences autonomie.

Les élus responsables d'EHPAD sur leur territoire ont appelé l'ensemble des élus, conseillers municipaux, conseillers communautaires, des Côtes-d'Armor à les soutenir, en adoptant la motion ci-jointe, pour la prise en charge de la dépendance, le soin et l'accompagnement porté à nos anciens dans le département. Aussi, nous vous proposons le vote de cette motion rédigée par le collectif des EHPAD de Bretagne, en soutien.

Le 29 juin 2023, réunis à La Roche-Jaudy, les maires, présidents de CCAS, élus, directeurs d'établissement ont tour à tour fait part de leurs difficultés financières dues à des financements insuffisants des autorités de tutelle, mais également à leurs difficultés croissantes de recrutement et l'épuisement des personnels. À cela s'ajoutent des factures d'énergie exorbitantes, un seul trimestre pouvant représenter l'équivalent de la facture de l'année écoulée. En s'appuyant sur les résultats de l'enquête nationale menée par FNADEPA en 2023 et les situations respectives des EHPAD représentés, les réserves financières n'étaient plus que de quelques mois pour certains, à environ deux à trois ans pour les autres.

Les élus ont réagi au report continu d'une loi sur le grand âge sans cesse repoussée, laissant les élus locaux gérer seuls la situation.

- Des réponses des tutelles frileuses, si ce n'est honteuses quand il est demandé aux établissements de ne plus remplacer le personnel malade pour faire des économies.

Je précise en fait que ces éléments-là sont tirés de la motion du Collectif des EHPAD en colère, et que la situation dans nos résidences autonomie est heureusement bien meilleure, mais qu'au vu du contexte de l'inflation, des différentes dotations de l'État qui ne sont pas données entièrement, etc., nous allons aussi vers un risque d'avoir de telles difficultés, mais les EHPAD sont vraiment en difficulté, bien pire que ce que nous, nous pouvons avoir sur notre territoire.

- Des dépenses instaurées par l'État (Ségur, prime grand âge, revalorisation du point d'indice) essentielles pour les personnels, mais qui ne sont pas compensées par les dotations. La charge est donc supportée par les établissements de manière de plus en plus lourde.
- Les charges complémentaires liées aux frais relatifs aux périodes de préparation au reclassement : allocation de retour à l'emploi, délai de carence de 10 jours pour les arrêts maladie, alors que les établissements remplacent le personnel dès le premier jour.
- Refus de faire supporter aux familles ces augmentations de charges : prise en compte de la réalité des petites retraites du territoire. La charge restante du loyer est à la charge directe des familles des résidents.
- Inflation, notamment la nourriture : devons-nous compter les biscottes ?

Les élus dénoncent les réponses des autorités de tutelle que sont l'ARS et le Conseil départemental. Mutualisation ou fusion : c'est une réponse qui peut être donnée par les autorités de tutelle. Toutefois, les établissements qui ont opéré ces rapprochements font certes état de certaines économies d'échelle sur les fonctions support, mais c'est nier le problème structurel qui touche l'ensemble des EHPAD de penser qu'il s'agit là d'une solution miracle. Le non-remplacement des personnels malades : les élus s'offusquent de cette réponse qui mettrait en difficulté nos résidents et nos personnels. Combien de protections non changées à temps, de douches non faites faute de personnel présent ? Combien de repas pris froids ou non pris, faute d'aide ? Combien d'accidents de travail dus à la surcharge ? Est-ce cela que nous voulons pour nos aînés ? « Coupe pathos » anticipée : si celle-ci permet de réévaluer le taux de dépendance des résidents et de prévoir des moyens supplémentaires, les élus ont dénoncé le fait que les financements liés ne sont versés que 18 mois plus tard, si la coupe (la coupe, c'est en fait l'évaluation de la dépendance des personnes) est réalisée après le 30 juin de l'année en cours, alors que c'est maintenant que les résidents dépendants ont besoin des moyens.

Collégalement, les élus présents ont proposé :

- De ne pas payer les factures d'énergie, tant qu'un véritable bouclier tarifaire ne serait pas mis en œuvre pour leurs EHPAD. Les crédits correspondant aux montants 2022 seraient mis en réserve.

- De présenter une motion de soutien aux EHPAD à l'ensemble des communes du département. C'est l'objet de la délibération.
- De refuser collégalement de voter leur prochain BP s'il est déficitaire.
- De solliciter une rencontre avec le ministère de la Santé, le ministère de la Fonction publique, la ministre déléguée aux Collectivités territoriales.
- D'engager une mission de conseil quant aux recours juridiques possibles de nos communes vis-à-vis de l'État.

Les élus des Côtes-d'Armor rappellent le rôle de première ligne des Maires et des conseillers municipaux. Nous sommes tous concernés, même les communes n'ayant pas d'EHPAD sur leur territoire, car c'est bien l'accueil de tous nos anciens qui est concerné. Nous nous mobilisons dans un objectif de défense du bien commun et pour œuvrer dans le sens de l'intérêt général.

Nous ne faisons pas les lois. Bien souvent, nous les faisons appliquer. Nous demandons aujourd'hui à l'État de bien vouloir nous entendre. Nous, élus locaux, sommes fondés à faire des propositions pour la loi grand âge.

Je me permets de préciser que, depuis cette réunion à La Roche-Jaudy, une nouvelle réunion a eu lieu le 21 septembre dernier à Bégard, où 120 communes de toute la Bretagne étaient présentes. Il y avait des communes qui n'avaient pas d'EHPAD sur leur territoire, il y avait des communes du Morbihan, du Finistère. Et une autre s'est tenue le 26 octobre à Cléguérec dans le Morbihan, une nouvelle fois avec un collectif des élus qui est grandissant, puisque la problématique est régionale, voire nationale. Une prochaine réunion se tiendra en décembre à Hillion, pour les communes des Côtes-d'Armor.

Cette délibération a pour but de voter la motion de soutien aux EHPAD et aux résidences autonomie, qu'on associe en fait dans ce mouvement, de par les difficultés qui pourront également nous toucher et qui commencent à nous toucher.

Monsieur le Maire : Merci, Aurélia. C'est un sujet très important effectivement, et qui nous concerne tous. Et comme l'expliquait Aurélia, même si nous sommes dans une situation moins dramatique que les EHPAD, la situation n'en est pas moins préoccupante. Et cette loi grand âge dont on parle depuis si longtemps doit vraiment prendre forme aujourd'hui. Nous espérons que ces actions porteront leurs fruits. On sait qu'il y a quelques annonces de déblocage financier, mais il faut vraiment que le fond du problème soit attaqué et des solutions pérennes dégagées.

Je ne sais pas si cette proposition de motion soulève des interrogations. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Cette même motion a été votée à l'unanimité en Conseil d'administration du CCAS, donc je propose que nous l'adoptions nous aussi.

### **Vote à l'unanimité**

## **12- PLU – Débat sur la deuxième version du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**

---

Hélène Lutz : Bonsoir. Le premier point va être dans le cadre de l'élaboration du PLUI et va porter sur ce qu'on appelle le PADD, c'est-à-dire le projet d'aménagement et de développement durable. Je profite de ce point sur le PLUI pour porter à la connaissance tous les habitants le fait que nous avons eu une présentation générale publique au Korrigan, le jeudi 12 octobre, et que nous nous sommes engagés à faire deux réunions publiques à partir de février 2024, pour présenter le PLUI au niveau de notre commune de Binic-Étables-sur-Mer, afin de laisser le temps à tous les habitants d'en prendre connaissance avant l'enquête publique qui, elle, aura lieu en septembre 2024 et qui ne durera qu'un mois. C'est pour ça qu'on veut le faire à l'avance.

Pour le point de ce soir, en 2018, l'élaboration du PLUI a débuté, et un premier PADD (projet d'aménagement et de développement durable) a été voté par le Conseil d'agglomération, et les différents Conseils municipaux

en avaient débattu. Au jour d'aujourd'hui, il convient de recommencer ce débat, puisque ce projet de PADD a été amendé, amélioré, pour notamment répondre à toute la problématique du PCAET et de la loi Climat et résilience qui a défini la notion de ZAN.

On va vous présenter à nouveau les cinq axes du PADD qui ont été débattus. On va les voir un par un.

Le premier, c'est l'équilibre des dynamiques territoriales à l'échelle de l'agglomération. L'agglomération a décidé de mieux structurer ses 32 communes, et Binic-Étables-sur-Mer est pôle relais et intermédiaire. C'est pour faire une armature territoriale. Structurer les bassins de vie et dépasser les limites administratives, c'est notamment mettre en place la notion de centralité dans chaque commune, avec des espaces complémentaires. Prendre en compte le littoral comme un élément structurant du développement de l'agglomération. Intensifier l'aménagement numérique : on vient d'en parler, puisque ça comprend le déploiement de la fibre qui a été réclamé encore plus vivement par l'agglomération.

En point n° 2, c'est une nouvelle stratégie de développement. C'est là où il y a le plus de modifications. Donc s'appuyer sur la charpente naturelle, les espaces agricoles et la trame bâtie : ça veut dire renforcer le maillage bocager, ça veut dire valoriser les franges urbaines, en lien notamment avec les décisions du SCOT qui crée des franges tout autour de chaque centralité, puisqu'on n'est plus censé vraiment s'étendre sur les zones agricoles ou naturelles. Viser une qualité architecturale et paysagère, en s'appuyant sur notre riche patrimoine. Maintenir l'identité architecturale, notamment pour la côte du tissu balnéaire historique, et créer un urbanisme adapté à chaque contexte local, puisque les 32 communes sont très, très différentes entre nous, commune littorale, et le fond de l'agglomération, où ce sont des communes beaucoup plus rurales. Donc, au cours de l'élaboration du PLUI, la recherche a vraiment été d'harmoniser et non pas de créer un bloc identique pour tout le monde, et ça a été repris dans le PADD. Après, toujours dans la stratégie de développement, replacer la logique d'urbanisation par « éviter, réduire, compenser », et faire vraiment des centralités la priorité d'aménagement. Ce qui veut dire que, par exemple, les ZAE (zones d'activités économiques) ne pourront plus s'agrandir, elles devront se densifier. Limiter (ça, c'est l'application de la loi Climat et résilience qui est de 2021) la consommation des zones agricoles et naturelles : ce qu'on appelle le ZAN (zéro artificialisation nette). Et faire des espaces urbanisés et artificialisés la principale ressource foncière et immobilière pour pouvoir s'implanter.

Après, il y a le point sur les défis climatiques et la capacité d'adaptation du territoire. Alors là, il va y avoir encore sans doute des améliorations, puisqu'on était encore, cet après-midi, dans une grosse réunion regroupant toutes les communes sur cette notion de stratégie de capacité d'adaptation de notre territoire, parce que l'accélération du dérèglement climatique et l'accélération des événements nous montrent que tout se dérègle, et nous forcent à avoir plus d'imagination et à être plus en lien avec des communes qui connaissent déjà de gros changements climatiques. Cet après-midi, nous étions en lien avec les villes de Rodez et de Metz, où ils ont carrément 8 à 9°C de différence par rapport à il y a deux ans, et où les mises en place par rapport au dérèglement climatique se font beaucoup plus rapidement que chez nous. Donc notamment pour nous, dans notre agglomération, on en est encore à vouloir renforcer la trame verte et bleue et à garder, dans cette trame verte et bleue, la notion de stockage de carbone et de cadre de vie. Aboutir à une gestion intégrée des eaux pluviales – ce qu'on appelle la GIEP (la gestion intégrée des eaux pluviales). Favoriser le recours à des dispositifs permettant de réduire la consommation d'eau – on en parlera tout à l'heure, il y a un point dans le Conseil municipal là-dessus. Limiter la production des déchets et encourager leur valorisation.

Il y a un autre point : contribuer à la transition énergétique et climatique, en appui du PCAET (Plan Climat-Air-Énergie territorial). Pour cela, c'est réduire nos émissions de gaz à effet de serre, limiter nos consommations énergétiques, développer nos énergies renouvelables, maintenir des puits de carbone, notamment par les boisements, les haies, encourager les déplacements doux et non polluants, garantir un cadre de vie sain et sécurisé pour les habitants. Alors là, c'est notamment par rapport aux risques naturels dont l'intégration du recul du trait de côte, mais aussi les risques, pour nous, d'inondation, et notamment la limitation d'imperméabilisation des sols.

L'atténuation des déséquilibres sociaux et la réponse adaptée aux besoins des populations : c'est répondre à l'accueil d'une population nouvelle par une croissance démographique, même si elle diminue, cette croissance démographique, c'est la nécessité de produire malgré tout 800 logements par an sur l'entièreté de l'agglomération pour pouvoir proposer notamment aujourd'hui des plus petits logements. Le PLH, qui débute à partir de maintenant (le plan local d'habitat), et qui va se développer au cours de l'année 2024. Accompagner l'évolution des parcs de logements avec des diversités selon la longévité de notre vie. On ne va pas pouvoir toujours vivre au même endroit, et c'est important de pouvoir proposer une offre de logement adaptée. Valoriser bien sûr la réhabilitation du parc des logements existants qui ne le serait pas encore. Et de nouveau, repenser (ils en reparlent) la place des mobilités au sein de l'espace public, et faire un appui plus fort sur le transport collectif d'intérêt communautaire. C'est peut-être ce point-là qui avance le plus lentement, notamment pour nos communes littorales, puisque pour l'instant, tout semble vouloir s'arrêter à Pordic...

Le rayonnement élargi et conforté de l'agglomération à l'échelle de la région Bretagne, c'est un point sur lequel je ne vais pas insister, parce qu'en fait, c'est surtout viser le développement de Saint-Brieuc comme ville d'envergure.

Donc l'idée n'est pas ce soir de voter, mais c'est de débattre au sein de ce Conseil, et en même temps, donc de pouvoir présenter à la population, via ce Conseil, ce qu'est le PADD.

Si vous avez des questions ?

Monsieur le Maire : Merci, Hélène. Ce PADD, vous l'avez compris, c'est un document qui est travaillé depuis 2018 et qui est un document guide, avant tout pour poser les grands principes qui vont être déclinés ensuite dans le PLUI. C'est un document qui est assez transversal, qui balaye beaucoup de thématiques qui sont essentielles pour le développement futur et la préservation de nos espaces naturels, de notre qualité de vie, de nos ressources. Et c'est pour aller aussi vers la zéro artificialisation nette à l'horizon 2050.

Je ne sais pas si quelqu'un souhaite réagir par rapport à ces orientations, ou a des remarques ?

Erwann Larupt : Juste voir comment ça se concrétise au niveau de la commune, parce que là, c'est joli, on parle beaucoup du passé morutier et de la préservation des plages, enfin de la valorisation des plages, mais autrement, vous avez, sur notre commune... ?

Monsieur le Maire : Sur notre commune, le PADD, ça se décline, et on est particulièrement concernés dans le volet Zone littorale. Évidemment aussi (Hélène le disait tout à l'heure), par rapport aux mobilités, c'est des questions qui sont prégnantes ici, puisqu'on ne bénéficie pas des transports de l'agglomération. On a juste la ligne 1. Ce sont des thématiques sur lesquelles il va falloir travailler et qu'on puisse améliorer le service. Je pense que c'est un document général, qui n'a pas...

Hélène Lutz : En fait, ce document général s'applique à travers le PLUI. Donc lorsque l'on a travaillé le PLUI, on a travaillé d'abord les zones A et N, et donc on a accepté de renforcer les trames verte et bleue qui avaient été vues par le plan paysage qui avait été fait par Monsieur COLLIN en 2019, de l'agglomération. On a travaillé avec l'agglomération cette notion de gestion intégrée des eaux pluviales que l'on appliquera et que l'on commence déjà fortement à faire appliquer dans les permis. Ensuite, on a travaillé, selon l'axe du PADD, nos zones U. On en est aujourd'hui au règlement graphique des zones U. Donc en fait, à chaque fois que l'on a travaillé et que le groupe de travail du PLUI se réunissait, le PLUI nous proposait toujours en lien direct avec le PADD en fait. Et nous, on acceptait ce qui était proposé ou on le faisait varier, ou on le modifiait. Par exemple (je vais vous donner un exemple), reconnaître le côté historique des stations balnéaires, c'est quelque chose sur lequel on s'est battu pendant deux ans, puisqu'au départ, ils ne voulaient pas reprendre les villas balnéaires qui avaient été étoilées sur Étables-sur-Mer et il n'y en avait eu aucune sur Binic. Donc nous, on avait fait le travail de les référencer d'après notamment ce qui existe au niveau départemental. Et l'agglomération a mis deux ans et demi à l'admettre, mais grâce au renouvellement de ce PADD, la notion de station balnéaire qui a été réclamée aussi par les autres communes littorales a été acceptée, et du coup, ils ont pris en compte les 550 maisons que nous avons répertoriées. C'est le lien entre PADD et PLUI, puisque c'est un document phare du PLUI. Est-ce que j'ai répondu à votre question ? Merci.

Guillaume Barbier-Cueil : Moi aussi, j'avais une petite question. On sait bien que si on s'engage dans une transition écologique, la moindre petite action qu'on met allant dans ce sens-là est plutôt porteuse. Pour autant, j'ai des retours de pas mal de gens, qui me parlent de permis de construire qui sont refusés pour des maisons dont les toits sont plats. Or, on sait que, du point de vue énergétique, le rendement d'une maison à toit plat est forcément meilleur (quoi que l'on en pense) que le rendement d'une maison à deux pans. Est-ce que vous me confirmez cette information ou pas ?

Hélène Lutz : Sur le fait qu'un toit plat soit meilleur qu'un toit à deux pans, ce n'est pas ce que nous dit le CAUE, ce n'est pas ce que nous disent les entreprises qui conseillent l'agglomération, puisque si on isole, si le toit à deux pans, ce ne sont pas des combles aménagés, mais que l'isolation se fait sur la partie sous le toit à deux pans... Parce qu'aujourd'hui, un toit à deux pans n'est plus à 45°, comme autrefois, ça peut être très faible, et à ce moment-là, c'est juste esthétique, et donc l'isolation se fait dessous et peut se faire parfaitement. De plus, un toit à deux pans peut utiliser un Sarking, qui est un système d'isolation par l'extérieur qui isole aussi bien qu'un toit à deux pans... Le CAUE, aujourd'hui, nous préconise aussi le toit à deux pans, notamment avec les énormes pluies que nous avons. Je vous rappelle qu'un toit plat est en fait un DTU qui n'est que de 20 ans, alors qu'un toit à deux pans est de 50 ans. Donc pour le particulier qui construit sa maison, il a sur le long terme une sécurité avec son toit à deux pans. Et par rapport aux pluies torrentielles que nous avons, le toit à deux pans est aussi préférable. Il y a plus de dégâts quand les gens ont des toits plats, sauf s'ils sont effectivement tout neufs.

Guillaume Barbier-Cueil : Donc le principal argument est quand même esthétique, parce que je n'ai rien entendu là de déterminant. Du coup, je regrette qu'on s'arrête sur un problème juste esthétique. Le PLUI n'interdit pas ces toits plats.

Hélène Lutz : Dans le futur PLUI, le toit à deux pans sera plus que préconisé, puisqu'il y aura sans doute sur la commune des zones entières où le toit plat ne sera plus autorisé par le PLUI.

Guillaume Barbier-Cueil : Pour des questions esthétiques.

Hélène Lutz : En fait, c'est plus compliqué que ça. L'agglomération a été conseillée par l'ADEUPa de Brest, avec des architectes-conseils qui sont venus et qui ont démontré, avec des photos à l'appui, que le toit à deux pans s'insérerait parfaitement dans le paysage breton, puisque le dessous peut être extrêmement moderne, mais la végétation ou les autres maisons vont le cacher. Et au lointain, le toit à deux pans s'intégrera mieux au paysage. Ça, c'était un des points qu'ils ont présentés. Et surtout, lorsque vous avez une mixité avec des maisons anciennes à côté. L'agglomération suit aussi les conseils que des architectes-conseils ont pu donner. Il y a un autre avantage au toit à deux pans, c'est que, quand il y a un toit plat et que vous avez une maison mitoyenne, l'ombre portée sur la maison mitoyenne est beaucoup plus forte lorsque vous avez un toit plat, puisque les acrotères en général sont... Ben oui ! Vous avez d'un côté un mur qui monte comme ça, si vous avez un toit à deux pans, la partie la plus élevée sera au milieu de votre maison et non pas au niveau de l'acrotère.

Guillaume Barbier-Cueil : ça ne change rien, mais bon...

Hélène Lutz : Ben si !

Guillaume Barbier-Cueil : En tout cas, je retiens que c'est surtout un caractère esthétique.

Monsieur le Maire : Non, vous ne voulez pas entendre, mais on pourra vous donner les documents sur lesquels cela s'appuie. Et le principe de... Alors, je ne trouve plus le terme exact, mais dans les grands principes du PLUI, il est inscrit la préservation du bâti qui est régional, ou qui consiste... Non, ce n'est pas esthétique ! C'est la juxtaposition de bâtis anciens avec des maisons nouvelles qui doit être dans l'harmonie et ne pas détruire une histoire, un cadre. C'est plus que de l'esthétique. Je pense que ça touche à quelque chose de l'ordre de nos racines ou de transmission. Je pense que pour moi, il y a quelque chose de patrimonial. Et ça ne veut pas dire que les toits plats sont systématiquement refusés : ça dépend de l'emplacement, ça dépend de l'environnement.

Je crois que Gilbert voulait apporter une précision et Michel.

Gilbert Bertrand : C'est de façon très générale, pour repréciser. Le PLU, aujourd'hui, se décline au niveau de l'agglomération, c'est-à-dire à 32 communes. On est passé des communes qui faisaient leur propre document d'urbanisme à un travail collectif à 32 communes. D'où cette complexité. Et je travaille sur le PADD parce que c'est la base vraiment de la suite qui va arriver, là, sur le PLU, où on est plus un travail de concertation et d'équilibre entre les communes, sachant que, sur notre territoire, on a des communes extrêmement diverses, entre les communes littorales, les communes urbaines, les communes agricoles ou tournées vers les terres. On a vraiment des problématiques très différentes. Et là, on est vraiment dans un travail de convergence, de rassembler, de faire quelque chose sur l'ensemble du territoire, sachant que le précédent n'est pas vieux, il date de 2019. Donc le document a été fait en 2019, et là, il a été revu. Si j'ai bonne mémoire, il a été revu pour tout un tas de raisons, dont des raisons juridiques, réglementaires, mais aussi des évolutions récentes qui se sont produites : sociales, climat, COVID... Enfin, tout ce qui s'est produit : tout ça, ça a alimenté le travail, notamment avec le cabinet ADEUP a, qui est un prestataire qui a beaucoup travaillé sur le secteur, qui connaît bien notre territoire. Et donc ça a amené ce document. C'est un document assez compliqué, mais ça donne les orientations générales. On n'est pas encore dans les prescriptions, on est vraiment dans les orientations, mais la suite va arriver très vite, maintenant, puisque Hélène l'a dit tout à l'heure, on s'achemine vers des documents d'urbanisme pour fin 2024. Les étapes de concertation avec le public vont commencer l'année prochaine, donc on va rentrer dans les choses sérieuses l'an prochain. Et on est bien sur un travail (c'est une différence fondamentale) à 32 communes, on n'est plus sur un travail commune par commune.

Michel Léger : Je voulais simplement signaler au passage à Guillaume que l'esthétisme n'est pas quelque chose de méprisable, à mes yeux. J'avais peur que vous l'ayez dit... Et que le sujet dont on est en train de parler est un sujet très important et très complexe. J'ai eu l'occasion de participer à différentes réunions, j'ai vu que c'était vraiment d'une complexité rare, que seuls maîtrisaient la chose dans leur ensemble les architectes, ce n'est pas très étonnant. Je pense que la population (des conversations que je peux avoir à droite et à gauche) n'est absolument pas consciente du tsunami qui va leur tomber sur le coin de la figure, en termes de densification... On parle de doublement de la population de l'agglomération, dans les 10 ans, je crois.

Monsieur le Maire : Non, les hypothèses retenues sont une hypothèse de croissance très faible, de l'ordre de 0,46 % par an, donc c'est très modeste. Pas de doublement.

Michel Léger : Ce n'est pas ce que j'ai compris. Notamment, quand on dit que Saint-Brieuc va devenir une ville significative, on est plus proche du doublement que des 2 %.

Hélène Lutz : Saint-Brieuc effectivement va plus se développer que le reste des communes.

Michel Léger : En tout état de cause, dans les délibérations que vous êtes en train de présenter, il y a des impératifs qui vont être catégoriques, et ça, les gens n'en sont pas conscients. Je pense que ça va se durcir. Et donc vous avez une obligation de communication.

Monsieur le Maire : Oui, absolument, tout à fait.

Hélène Lutz : On a obtenu que, dès février 2024, on pourrait présenter les documents, même si ce sont encore des documents de travail, mais ce sera suffisamment avancé pour qu'on puisse les présenter.

Yannick Collin : Le PADD prévoit une augmentation de la population de 0,38 % par an, ce qui représente 800 logements par an, sur l'agglo. Par contre, comment ça se décline au niveau de la commune ? La production de logements : qu'est-ce qui est prévu dans le PLUI au niveau de la commune ?

Hélène Lutz : Alors ça, c'est le PLH qui va le définir et il démarre maintenant.

Yannick Collin : Dans l'ancien PLU, je ne sais plus ce qu'on avait, mais on avait une production de combien de logements prévus ?

Hélène Lutz : 24, je crois. Et aujourd'hui, d'après les chiffres que j'ai vus, on monterait à 38 logements par an obligatoires (en création de logements), mais ça va être encore défini.

Monsieur le Maire : Il me semble qu'on est en train de mélanger un petit peu les choses, là. Les 800 logements à l'échelle de l'agglomération, c'est ce qui est prévu et ce qui doit se faire, et ça doit être réparti sur les différentes communes, c'est vrai. Nous, concernant l'habitat, on est au-dessus des communes de l'agglomération. Il y a un nombre de permis délivrés qui est bien supérieur, et on remplit déjà ces obligations de construction. Après, il y a la part de logements sociaux, qui là est autre chose, et donc on a du retard : on doit produire 400 et quelques logements dans les années à venir, mais ça, c'est autre chose. Effectivement, ce sera l'objet du PLH : il y a un bilan de PLH qui est prévu en 2024, avec les nouveaux objectifs qui vont être fixés.

Je ne sais pas s'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je pense qu'on a pu échanger autour de ce PADD dans sa nouvelle version sur quelques thématiques. Maintenant, c'est sûr qu'il faudra voir – et là, c'est à partir du mois de février – comment tout ça va se décliner dans notre PLUI et avec le règlement qui sera appliqué pour la commune de Binic Étables-sur-Mer. Donc là, ce sera important de prendre le temps de détailler ça, et de voir comment, dans la pratique, ce sera décliné dans les articles et prescriptions du PLUI. Je vous propose de clore cet échange autour du PADD. Il n'y a pas de vote. C'est juste un échange.

### **13- Appel à projets « Sobriété en eau »**

---

Hélène Lutz : Non, sur la transition écologique. L'Agence de l'eau Loire Bretagne a lancé un appel à projets « sobriété des usages » en 2023, pour réduire la dépendance en eau des collectivités et des acteurs économiques non agricoles. De notre côté, vous savez que notre Conseil municipal du 5 juillet 2023 a voté à l'unanimité la stratégie de transition écologique, et la protection de cette ressource en est un des enjeux. Notre commune, qui a déjà engagé des actions pour réduire la consommation d'eau potable communale (par notamment la mise hors service des douches de plage, d'installation d'oyas, la fermeture de points de livraison d'eau), souhaite saisir cette opportunité et engager plusieurs nouvelles actions visant à réduire ses consommations, par notamment la récupération de l'eau de pluie via l'installation de cuves adéquates, installation de matériel pour réduire les consommations dans les bâtiments et installations ouvertes au public, le suivi des consommations à distance via des outils adaptés. À terme, ces nouvelles actions permettraient de tendre vers une nouvelle réduction de 20 % de la consommation annuelle d'eau potable, soit environ 1 300 m<sup>3</sup> annuels.

Le coût total du projet (dont vous avez le tableau) est estimé à 254 445 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant. Il y a un besoin de 254 445 €. L'Agence de l'eau nous propose une subvention de 70 % donc de 178 112 €, ce qui nous ferait un autofinancement de 76 334 € pour pouvoir mettre en place ce projet de sobriété de l'usage de l'eau.

Nous avons présenté ce projet en commission mixte Travaux/Transition écologique, le 19 octobre 2023, qui a donné un avis favorable. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter tous les financements sur ce projet, notamment ceux auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Monsieur le Maire : Je pense que c'est une belle opportunité qu'il faut saisir. Il y a déjà des actions engagées (Hélène les a citées). Par rapport à l'équipement de nos structures municipales d'économiseurs d'eau, c'est commencé, la mise en place est en cours. Ce financement permettra d'accélérer toutes ces mesures.

Patrice Darce : Simplement une question par rapport à la nature des dépenses. On voit la fourniture et la pose de cinq cuves. Est-ce que vous pouvez nous dire où elles seront mises, les emplacements des cuves ?

Monsieur le Maire : Oui, nous avons pu voir la proposition détaillée en commission, je pense que vous y étiez peut-être ? C'est un certain travail qui a été réalisé avec les services, qui ont identifié les points où il y aurait nécessité d'avoir de l'eau pour différents usages, notamment de nettoyage et d'arrosage, que ces points soient disposés judicieusement sur la commune pour être au plus près de là où il y a ces besoins. Précisément...

Hélène Lutz : Il y a la salle de sport, il y a le CTM, l'Estran, les résidences autonomie.

Nathalie Mobuchon : Trois grandes cuves là où on a les toits les plus grands et deux cuves plus petites pour les résidences autonomie. En sachant aussi, justement dans le détail, qu'il y a ces cinq cuves, et sept compteurs communicants : c'est fondamental pour pouvoir suivre au plus près nos consommations et détecter les fuites, pour faire en sorte de réduire aussi nos consommations. Et puis le remplacement des équipements les plus consommateurs dans les bâtiments évidemment. Et il va de soi que nous n'engagerons pas toute la dépense. Nous verrons en fonction des subventions que l'on peut recevoir. Là, on nous annonce jusqu'à 70 % d'aide, donc on avisera : si on a besoin moins d'aides, on fera moins de dépenses, mais là, on est ambitieux, on a envie effectivement de faire en sorte de récupérer un maximum d'eaux pluviales.

Guillaume Barbier-Cueil : Justement, il y a un petit souci autour de la récupération d'eau. Je pense que là aussi, on a des actions à mener, des récupérateurs d'eau. On sait qu'on peut réutiliser celle qu'on récupère. Il serait intelligent de l'utiliser, y compris pour des toilettes par exemple ou l'usage de machines à laver le linge. Or, il se trouve que ça pose un problème légal... Enfin, ce n'est pas un problème légal, d'ailleurs, c'est un problème d'équipement. Pour autant, ça nous paraît être important et urgent, le fait que cette eau ne soit pas seulement une eau d'arrosage, mais puisse être utilisée aussi en remplacement d'une eau potable. Et comment favoriser (je ne suis pas spécialiste) ce type de choses ?

Et puis, je vous remercie pour la remarque sur l'absence éventuelle à une commission, mais je veux bien qu'on tienne les comptes !

Hélène Lutz : En fait, nous avons un problème supplémentaire pour récupérer l'eau de pluie dans les WC et la réutiliser notamment pour les machines, parce qu'il y a un décret qui est passé au mois d'août 2023, assez traître. C'était un décret sur l'ouverture de l'utilisation des eaux usées. Et dans ce décret qui est sur les eaux usées, il y a deux phrases très malheureuses qui ont inclus l'interdiction pour les eaux de pluie. Donc l'agglomération a été mise au courant, des associations de l'eau ont été mises au courant, ils vont faire des recours pour que ces deux phrases malheureuses certainement dues à du lobbying puissent être annulées, mais pour l'instant, nous avons ce problème-là, donc on ne peut pas vous promettre de pouvoir faire les travaux tant que ce décret sera en application.

Nathalie Mobuchon : C'est même l'inverse, c'est qu'on ne peut pas faire de travaux pour l'instant dans ce sens-là.

Gilbert Bertrand : On a surtout, avec les services, essayé de monter ce dossier dans un délai assez court, puisque le dépôt devait se faire rapidement, et donc le travail a été fait vraiment de façon très rapide par nos services. Ils commencent à avoir l'habitude de faire ce genre de choses, mais là, j'aimerais vraiment les remercier pour ce travail. C'est un travail d'analyse et de préparation. On a un dossier. Après, qu'il soit réalisé en partie ou totalement, au moins, on espère avoir des subventions.

Monsieur le Maire : Très bien. Donc je vous propose de passer au vote pour cette délibération.

**Vote à l'unanimité**

#### **14- Échange Binic distribution – précisions**

---

Hélène Lutz : Cette délibération concerne des échanges de terrains aux Villes Robert et rue des Alizés. En fait, cette nouvelle délibération nous est demandée par l'étude notariale de Binic qui est en charge de ce dossier. Elle vous est présentée afin de solidifier juridiquement le dossier. En effet, dans la délibération qu'on avait faite en février 2023, nous n'avions parlé que d'échanges. Or, le notaire veut que nous précisions que la commune bien sûr entend céder les parcelles dont elle est propriétaire pour pouvoir faire l'échange, mais ce mot « cession », pour pouvoir faire l'échange n'a pas été expressément marqué dans la délibération, et donc ce soir nous redélibérons uniquement pour ajouter cette notion de cession.

Il est proposé au Conseil municipal de préciser que la commune entend céder les parcelles dont elle est propriétaire, pour procéder à l'échange pour une valeur de 88 050 €, de confirmer donc l'échange sans soulte des parcelles qui étaient visées, de confirmer que le bassin d'eaux pluviales collectera uniquement les eaux pluviales, de confirmer que la commune prendra à sa charge les frais d'acte, de confirmer que cette cession sera conditionnée à la réalisation par l'acquéreur des travaux de déplacement des réseaux d'eau potable, ainsi que d'une borne d'incendie rue des Alizés, d'autoriser le Maire à signer les actes et documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire : Merci, Hélène. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

**Vote à l'unanimité**

### **15- Audit énergétique des écoles de la Vigie et Albert-Jacquard**

---

Gilbert Bertrand : Le premier point concerne la proposition d'audit énergétique sur les deux écoles, Vigie et Albert-Jacquard. Dans le cadre du programme de transition écologique, la commune souhaite engager une démarche qui favorise une meilleure connaissance de son patrimoine bâti. Le SDE (syndicat d'énergie) 22 propose, via le programme ACTEE (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) de réaliser un audit énergétique des deux écoles communales. L'audit énergétique permet, à partir d'une analyse détaillée, de dresser une proposition chiffrée et augmentée d'un programme de travaux. Le SDE propose une prise en charge à hauteur de 80 % du coût, ce qui nous donnerait, avec un coût de la prestation à 4 854,98 € pour chacune des écoles, un total de 9 709,96 € HT. Il resterait, à la charge de la commune, un montant total de 1 941,99 €. Ces études sont assez poussées, ce sont des études d'analyse des deux sites, qui vont nous donner des informations pour la suite, sachant qu'on a déjà engagé des économies d'énergie. On a eu les premiers bilans, là, sur un an, on a des économies assez importantes, sur le gaz essentiellement.

Il est proposé de solliciter le bénéfice du dispositif ACTEE pour les deux écoles communales, de réaliser ces audits énergétiques et d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cet objet.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? On peut passer au vote.

**Vote à l'unanimité**

### **16 - Adhésion à l'association RESECO**

---

Gilbert Bertrand : Il est proposé une adhésion à l'association RESECO, qui est un réseau responsable économique et écologique, qui a pour vocation de faciliter la mise en relation et d'organiser le partage et la mutualisation des connaissances et des expériences autour de la question de la commande publique durable. Lorsqu'on passe une commande publique, souvent, on se pose la question, et on est contraint par la législation à inclure des clauses écologiques, mais aussi sociales, dans les marchés. Et parfois, on est un peu à court d'idées. Donc l'idée, là, c'est justement de trouver cette aide auprès d'eux, et pour nous, décideurs politiques, de pouvoir être accompagnés sur le passage à l'action pour nos agents et nous-mêmes.

On a une petite vidéo qui va être beaucoup plus claire que tout ce que je peux vous raconter, donc on va vous la passer.

Film : vous trouverez ci-joint le lien : <https://vimeo.com/771012507>

Gilbert Bertrand : On propose de partager ce lien, et si c'est possible aussi, de le mettre à disposition du public sur le site de la commune. Il est vraiment bien fait. Il y a des expériences justement de Dinan.

Le principe, c'est vraiment de mutualiser (il y a des détails là) les expériences, d'obtenir du conseil. Il y a une veille aussi juridique et technique, donc il y a tout un ensemble de choses qui permettent de renforcer collectivement les actions. Le but, c'est des achats durables, l'intégration des critères environnementaux, sociaux, éthiques, équitables et économiques, dans un maximum de marchés, qu'ils soient de fournitures ou de travaux et de services.

Le montant s'élève à 200 € par an.

Cela a été vu en commission des marchés ce matin, avec la vidéo.

Donc on propose de désigner moi-même et Hélène comme référents pour les élus.

Monsieur le Maire : Merci, Gilbert. Tu as été meilleur que la vidéo ! Est-ce qu'il y a des questions ?

Guillaume Barbier-Cueil : Je vais être moins bon que la vidéo, mais je dois avouer qu'au bout d'un moment, tous ces... Alors, 200 €, bien sûr, si effectivement ça aide les techniciens de la Ville à faire des suggestions, des conseils, OK, mais entre à chaque fois les cabinets de conseil, les machins, on dépense des milliers, des centaines de milliers d'euros pour se faire conseiller, et il y a un moment, je me demande si les centaines de millions d'euros, on ne ferait pas mieux de les mettre dans des actions réelles. C'est bien gentil, la communication, les beaux diaporamas, les belles vidéos, mais je pense qu'à un moment, comme je le disais au moment du budget, c'est au pied du mur qu'on voit le maçon, et ce serait bien qu'on ait vraiment beaucoup plus de moyens qui soient engagés sur du concret. C'est une réflexion d'ordre général, mais je pense qu'on n'est pas les seules communes à être soumises à cela. C'est aussi une perte de compétence, d'une certaine façon, à travers le service public. On est en train de perdre des compétences, et on est obligés, en permanence, d'avoir recours à des cabinets-conseils. Ça devient assez insupportable. Merci.

Monsieur le Maire : Je comprends la remarque, et je pense qu'on doit y réfléchir, effectivement, mais il ne faut pas oublier qu'on est dans un monde quand même en pleine mouvance, que le cadre législatif évolue en permanence, et que si on veut pouvoir bénéficier des opportunités qui se présentent, il faut vraiment être en veille permanente et active. Et les services sont déjà très mobilisés sur tous ces sujets. Je pense que là, une aide en intégrant le réseau, pour un montant de 200 €, c'est quelque chose d'important. Gilbert et Yannick.

Gilbert Bertrand : Moi, sur ce sujet précis, on va vous envoyer la vidéo, donc regardez-là, ce que je peux dire c'est que là, la proposition n'est même pas une proposition des élus, c'est une proposition des services, qui ont eu cette idée pour aller chercher du soutien, sachant qu'on a déjà quelque chose d'un peu équivalent en termes d'environnement et qui marche plutôt bien. Et en fait, c'est porté vraiment par les agents qui eux-mêmes... J'ai eu l'occasion de participer à une réunion comme ça avec d'autres communes, j'ai trouvé ça vraiment... Bon, c'est du temps, c'est clair, mais c'est vraiment un partage d'informations. Et c'est peut-être un peu des méthodes nouvelles de travail pour peut-être les plus jeunes... Voilà. Donc on va voir l'expérience, on va bien voir ce que ça donne, mais je pense que, dans un premier temps, ce sera plutôt... Sur ce sujet-là en tout cas, c'est clair. Sur d'autres sujets, je partage aussi : le recours à des experts et tout, parfois... Des fois, c'est vrai qu'il vaudrait mieux aller directement au but.

Yannick Collin : Au début du mandat, on s'était engagé à réduire un petit peu toutes ces adhésions à différentes associations. Ce que je constate, c'est qu'on n'a fait que les augmenter depuis le début du mandat. On a dû en supprimer une, mais on a cinq ou six adhésions supplémentaires. Aussi je m'abstiendrai sur cette délibération.

Monsieur le Maire : D'accord, très bien. Donc on peut passer au vote sur cette délibération.

**Après en avoir délibéré par 30 voix pour et 3 absentions (Catherine LECH'VIEN, Yannick NAFFRECHOUX, Yannick COLLIN), le conseil municipal approuve la présente délibération.**

## **19- Modification en cours d'exécution de marché de travaux – Lot 01 à 15 – Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Espace France Services**

---

Gilbert Bertrand : On a pris une délibération dans le même sens pour la salle des loisirs au dernier Conseil. Là, il s'agit de l'espace France Services. Il s'agit d'ajuster le délai global qui est prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations du marché, pour la réhabilitation et l'extension de l'espace France Services, qui est de 12 mois au CCAP. Un point d'étape a été effectué à la réunion de chantier, et il est nécessaire de prolonger ce délai, afin que celui-ci se termine, pour tous les lots (donc l'ensemble des lots 1 à 15) le 30/04/2024, c'est-à-dire qu'on espère que la salle sera terminée pour cette date. En principe, ça devrait être bon. Et donc le délai de réalisation des travaux s'en trouve également modifié.

La commission des marchés adaptés (MAPA) a donné un avis favorable ce matin quand elle s'est réunie.

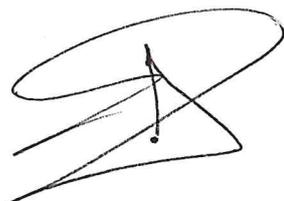
Donc il est proposé d'approuver le projet de modification en cours d'exécution, par avenant, et d'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à cette modification.

Monsieur le Maire : Donc une délibération un petit peu d'ordre administratif. Je ne pense pas qu'il y ait des prises de parole ? On peut passer au vote.

**Vote à l'unanimité**

La séance est levée à 20h07.

**Secrétaire de Séance  
Aurélia CHORIN**



**Président de séance  
Paul CHAUVIN**

